

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Emmanuel Nze Bekale : un politique rompu intègre la Cour constitutionnelle

O. N.
Libreville/Gabon

L'INFORMATION est tombée lundi. Celui qui était sénateur du Komo-Mondah (Ntoun) jusqu'à la fin de la quatrième législature, pour le compte du Parti démocratique gabonais (PDG), a été nommé juge constitutionnel. Une promotion qui intervient à la suite du décès d'Hervé Moutsinga, au début du mois de février dernier. Le nouveau juge constitutionnel est une personnalité qui a occupé de hautes fonctions administratives et politiques. En effet, inspecteur des impôts de formation (après sa licence en droit public et sciences politiques), Emmanuel Nze Bekale, né en février 1946 à Libreville, a exercé à plusieurs postes de responsabilités aussi bien dans l'administration fiscale qu'ailleurs. C'est ainsi qu'il a été, entre autres, directeur général adjoint des Contributions directes et indirectes ; directeur général (DG) de l'Octra, DG de la CNSS ; DG des Ciments du Gabon ; P-DG de la compagnie Air Gabon ; etc.

Tout comme, il a plusieurs fois siégé au gouvernement comme secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Petite et Moyenne Entreprise ; puis comme ministre chargé de la Petite et Moyenne entreprise ; enfin comme ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de

l'Industrie, de l'Artisanat, chargé de l'Insertion rurale...

Sur le plan purement politique, on notera que c'est au PDG qu'il a fait toute sa carrière. Formation politique au sein de laquelle il a d'ailleurs occupé la fonction de secrétaire général adjoint, chargé des Elections. Et au niveau du Sénat, il a été président de la Commission des Affaires économiques, de la Production et des Echanges ; également membre du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA). Soulignons que selon la loi, "les

juges constitutionnels doivent s'abstenir de tout ce qui pourrait compromettre l'indépendance et la dignité de leur fonction, d'occuper au sein des partis politiques tout poste de responsabilité ou de direction. Ils sont tenus à l'obligation de réserve". Avant son entrée en fonction Emmanuel Nze Bekale devra prêter serment au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le chef de l'Etat devant le Parlement, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes réunis.



Le désormais juge constitutionnel Emmanuel Nze Bekale.

Issa Malam Salatou installé

L.R.A.
Libreville/Gabon

APRÈS son élection au poste de 5e adjoint au maire de Libreville, le 24 février dernier, Issa Malam Salatou a officiellement été installé, hier, dans ses nouvelles fonctions par le préfet du département du Komo-Océan, Sébastien Obame-Ogoula, représentant le gouverneur empêché. Après avoir invité les auxiliaires de commandement et élus locaux de la commune à mettre leur expertise au service du promu, Obame-Ogoula a rappelé au promu les principes directeurs de sa charge. "Le respect de la hiérarchie, l'impartialité, la neutralité, la disponibilité et le sens élevé du devoir qui sous-tendent le fonc-

tionnement régulier et permanent des services publics". Non sans lui indiquer qu'il est au service de tous les Gabonais quels que soient leurs bords politiques respectifs. Malam Salatou, pour sa part, a dit son privilège d'avoir été élu par ses pairs et surtout d'avoir obtenu la confiance de son parti (Parti démocratique gabonais, au pouvoir). Non sans mesurer les défis qui l'attendent. "En intégrant le bureau du Conseil municipal, j'ai pleinement conscience des défis auxquels nous sommes confrontés et qui appellent de la part de chacun d'entre nous cohésion et solidarité derrière vous, M. Eugène Mba". Et l'homme de s'engager à ne ménager aucun effort pour jouer sa partition afin de faire de Libreville une ville écologique,



Issa Malam Salatou installé dans ses fonctions par le préfet du Komo-Océan.

conformément à l'engagement du maire de la capitale. Précédemment 2e adjoint au maire du 4e arrondissement, Issa Malam Salatou est membre du Bureau politique du PDG. Détenteur d'un BTS en télécommunications, le 5e

adjoint au maire est nanti d'une forte expérience dans l'encadrement des projets de télécommunications et des systèmes d'information. Une expérience qui vaudra assurément son pesant d'or au moment de lui confier des charges.

Tribune des partis politiques

Le CND à hue et à dia!

QUELLE est l'utilité du Conseil national de la démocratie (CND)? Une rengaine ressassée dans l'esprit de nombreux observateurs du microcosme politique. Lesquels estiment à tort ou raison – c'est selon – que le CND est une "coquille vide". Un sentiment conforté par la cacophonie entretenue par les écuries politiques y siégeant. Et c'est peu de le dire!

En atteste, la récente déclaration commune des partis politiques de la majorité et de l'opposition. Les représentants de ces familles politiques ont, pour ainsi dire, dressé un bilan non complaisant de l'actuelle gestion du Covid-19 et du suivi des Accords politiques d'Angondjé. Non sans interpeller le chef de l'Etat, le gouvernement et les "corps

habillés". Une sortie désapprouvée avec la dernière énergie par le Parti démocratique gabonais (PDG), via un de ses cadres, et pas des moindres, Pr Jérôme Kwenzi-Mikala, par ailleurs vice-président du CND, pour le compte de la majorité. Ce dernier jure que le "parti de masse" n'a jamais été consulté et rejette ipso facto ladite initiative.

Voilà qui vient remettre au goût du jour un problème de fond, visible tel le nez sur le visage : le comportement du PDG envers ses alliés de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence (MRSE). Apparemment, du "côté de Louis", plusieurs "pdgistes" estiment que le "train de l'émergence" peut se passer des autres wagons de la MRSE. Tant que la locomotive PDG avance, tout, semble-t-il, va pour

le mieux dans le meilleur des mondes. De quoi crispier davantage les relations avec les partis dits "gazelles" du même bord que lui.

Certes la récente déclaration des partis membres du CND, dans sa forme, est sujette à caution. Toutefois, le fond révèle une vérité implacable, à moins de porter des œillères. Pourquoi se désolidariser d'une interpellation, pourtant légitime? La politique de l'autruche n'est-elle pas préjudiciable aux gouvernants? Des interrogations devant retenir l'attention du "rouleau compresseur".

Yannick Franz IGOHO